



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Pour diffusion immédiate
Le 31 octobre 2016

Intersection Route 116 et chemin Authier

Mont-Saint-Hilaire salue le projet pilote

(Mont-Saint-Hilaire) – La Ville de Mont-Saint-Hilaire salue l'annonce du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la mise en place d'un projet pilote à l'angle de la route 116 et du chemin Authier. Elle déplore cependant le refus du Ministère de rencontrer les parents.

Le maire Yves Corriveau confirme que « nous avons beaucoup travaillé sur ce dossier avec le MTMDET. Nous croyons que le projet pilote qui est présenté saura répondre aux problèmes qui sont vécus à cette intersection où circulent de nombreux autobus scolaires. Nous sommes cependant surpris et particulièrement déçus que le MTMDET refuse de rencontrer les parents. »

Comme il s'agit d'un projet pilote, il sera nécessaire d'en faire l'évaluation à la fin de l'année scolaire. Le rapport du coroner pourra également donner un éclairage sur les mesures qui sont mises en place.

Concrètement, la vitesse, actuellement de 90 km/h, est réduite à 70 km/h entre la rue Boissy et le chemin Benoît. De plus, les autobus scolaires en provenance du chemin Authier ne pourront plus tourner à gauche sur la route 116. Ils auront l'obligation de tourner à droite. Afin de reprendre la direction ouest (vers Mont-Saint-Hilaire), ils pourront faire un virage en « U » au coin du chemin Rouillard. Une baie de virage à gauche sur la route 116 en direction est (vers Saint-Hyacinthe), avant l'intersection du chemin Rouillard, facilitera cette manœuvre.

Yves Corriveau fait remarquer que « comme ce projet sera en place pendant les trois principales saisons de l'année scolaire [automne, hiver et printemps], il sera possible de l'évaluer convenablement. Avec le rapport du coroner attendu en cours d'année 2017, l'évaluation sera encore plus complète. Nous souhaitons vraiment que ces mesures amélioreront adéquatement la sécurité et la circulation dans ce secteur. »

Le tout entrera en vigueur ce jeudi 3 novembre 2016.

- 30 -

Source et informations

Services aux citoyens et communications

p.tadros@villemsh.ca,

514 978-3080

COMMUNIQUÉ